

Mandat et composition du comité interministériel sur l'éolien

Mandat :

Les autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont formé un comité de suivi du développement de l'éolien au Québec. Sa formation s'inscrit dans les orientations de la nouvelle stratégie énergétique du Québec concernant le développement de la filière éolienne.

Le mandat de ce comité est d'assurer un développement harmonieux et intégré de la filière éolienne au Québec. Les échanges portent sur les problèmes rencontrés ou anticipés dans les champs d'expertise propres aux ministères concernés de même qu'à la recherche de solutions.

Le comité a constitué trois sous-comités responsables des questions suivantes :

1. Harmonisation réglementaire des MRC
2. Financement des projets et participation de partenaires
3. Consultation et participation des autochtones

Composition :

Le comité, sous la responsabilité de la direction générale de l'électricité du MRNF, est composé de représentants des ministères suivants :

- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune